

**INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**EARL MAILLET-DURIN**

Monsieur MAILLET Hervé

Adresse Siège d'exploitation :

Rue Basse – le Château

51520 SARRY

Adresse site d'élevage :

Lieu-dit : « Les Longues Royes »

51520 SARRY

Tél : 03.26.68.39.12 – Port : 06.07.13.97.31

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE POUR UNE  
INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A  
AUTORISATION  
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES  
DANGERS**

**Élevage intensif de volailles :  
101 200 Emplacements de volailles  
Rubrique N°3660-a**

**Gaz inflammables liquéfiés : 12,8 tonnes  
Rubrique N°4718-2**

**Fabrication d'amendements : 1,81 tonnes  
Rubrique N°2170-2**

en application de l'Art. L 511-1 du Livre V du Code de l'Environnement  
relative aux installations classées pour la protection de l'environnement  
et de l'Art. r 512-1 à 512-54 du Livre V du Code de l'Environnement

## **SOMMAIRE**

<b>RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS.....</b>	<b>1</b>
<b>1 RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 RAPPEL SUR LE PROJET .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT.....</b>	<b>6</b>
<b>1.3 SOURCE, GRAVITE, CRITICITE &amp; MAITRISE DES RISQUES DU PROJET.....</b>	<b>6</b>
<b>1.4 LES MOYENS DE PROTECTION DU SITE ET DES BATIMENTS .....</b>	<b>7</b>
<b>1.5 MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT.....</b>	<b>7</b>
<b>1.6 CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>

Ce dossier d'Autorisation a été rédigé par le  
Services Études de la Chambre d'Agriculture de la Marne  
Complexe Agricole du Mont Bernard – Route de Suippes  
CS 90525 – 51 009 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

## **INDEX DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Risques et mesures prises .....	5
Tableau n°2 : Recensement des risques .....	6

# **1 RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS**

**EARL MAILLET-DURIN**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

**Tableau n°1 : Risques et mesures prises**

Risques	Sources	Classe de probabilité	Gravité	Criticité	Mesures préventives & correctives de maîtrise des risques
<b>Incendie</b>	Bâtiments d'élevage	Classe C improbable	Modérée	Acceptable	Distance entre les bâtiments (30 m). Réserve incendie de 240 m <sup>3</sup> sera installée sur le site d'élevage. Les bâtiments seront munis d'extincteurs adaptés aux combustibles/comburants. Autour des bâtiments dégagés afin d'assurer un accès facile en cas d'intervention des pompiers. Accès utilisable par les pompiers dans chaque bâtiment.
<b>Explosion</b>	Silos de stockage des aliments	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	Distance entre les bâtiments et les cellules (1 à 5 m). Abords des bâtiments entretenus pour éviter la propagation de flammes. Système de remplissage des cellules (camion spécifique) limitant le dégagement de poussières. Cellules équipées d'un évier.
	Cuve de stockage de gaz		Grave	Inacceptable	Distance entre les bâtiments et les cuves (< 20 m). Abords des bâtiments entretenus pour éviter la propagation de flammes. Système de remplissage des cuves (camion spécifique) permettant l'absence de dégagement de gaz.
<b>Chutes</b>	Toits des bâtiments	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	La prévention assurée au moment de la construction des ouvrages et des bâtiments. Les cellules de stockage d'aliment volaille sont équipées d'une crinoline.
	Silos d'aliments				
<b>Rejet de matières polluantes</b>	Bâtiments d'élevage	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	Pas d'engrais solide et liquide stocké sur le site d'élevage de volaille. Pas de produits phytosanitaires stockés sur le site d'élevage de volailles. Produits de désinfection et de nettoyage achetés au coup par coup et stockés dans un local spécifique.
<b>Électrocution</b>		Classe C improbable	Modérée	Acceptable	Installations électriques réalisées par un professionnel (conformité à la norme NFC 15-1). Pour les bâtiments existants, visite de contrôle par un électricien agréé.
<b>Accidents de circulation</b>	Circulation sur le site	Classe C improbable	Modérée	Inacceptable	L'accès au site est suffisamment dégagé pour permettre l'entrée et la sortie en toute sécurité. Il est possible de manœuvrer facilement dans les différents emplacements.
<b>Risques majeurs</b>	Tempête	Classe D très improbable	Grave	Inacceptable	Les bâtiments, les silos de stockage d'aliment et les cuves de gaz sont bien ancrés dans le sol.
<b>Atteintes à l'hygiène et au bien-être des animaux</b>	Élevage des poulets de chair	Classe D très improbable	Modérée	Acceptable	Nombre d'animaux par m <sup>2</sup> respectant les normes en vigueur avec une densité de 44 kg/m <sup>2</sup> dans chaque bâtiment. L'eau du forage, équipé d'un clapet anti-retour, sera régulièrement analysée. En cas de problème, les bâtiments seront raccordés au réseau d'eau potable avec présence d'un clapet anti-retour. Animaux sont nourris exclusivement avec des aliments à base de céréales. Chaque bâtiment de volailles fera l'objet d'un nettoyage, d'une désinfection et d'un vide sanitaire entre chaque bande. Les animaux morts sont ramassés chaque jour, et entreposés dans un congélateur en attente du passage de l'équarisseur.

**EARL MAILLET-DURIN**  
**RESUME NON TECHNIQUE ETUDE DES DANGERS**  
**Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

---

Le Résumé Non Technique de l'Étude de Dangers résume les risques d'accidents pouvant être rencontrés dans les installations ou du fait du projet faisant l'objet de la demande d'autorisation d'exploiter, les moyens et les méthodes mis en œuvre pour diminuer ces risques.

## 1.1 RAPPEL SUR LE PROJET

Le projet d'élevage de volailles de l'EARL MAILLET-DURIN situé sur la commune de SARRY est soumis au régime des Installations Classées (rubriques 3660-a : Autorisation), ce qui justifie à ce titre une étude des dangers.

Il prévoit la construction et l'exploitation de deux bâtiments d'élevage en vue d'élever des poulets de chair pour une activité de production de 101 200 emplacements.

## 1.2 RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT

Les risques potentiels recensés sur l'élevage sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau n°2 : Recensement des risques**

<b>Types de risques</b>	<b>Localisation</b>	<b>Probabilité d'occurrence</b>
Incendie	Bâtiments d'élevage Stockage de litière	Classe C Improbable
Explosion	Silos d'aliments Cuve de stockage de gaz	Classe D Très improbable
Chutes	Toits des bâtiments Silos d'aliments	Classe D Très improbable
Rejets de matières dangereuses ou polluantes	Produits lessiviels et de désinfection	Classe D Très improbable
Electrocution	Installations électriques	Classe C Improbable
Accidents de circulation	Circulation sur le site	Classe C Improbable
Risques majeurs	Ensemble du site	Classe D Très improbable
Atteintes à l'hygiène et au bien-être des animaux	Bâtiments	Classe D Très improbable

## 1.3 SOURCE, GRAVITE, CRITICITE & MAITRISE DES RISQUES DU PROJET

Le tableau page ci-contre résume, pour chaque risque présent sur le projet d'exploitation de l'élevage, sa source, sa gravité potentielle, sa criticité et la mise en place des mesures pour le maîtriser.

En amont des diverses mesures spécifiques énoncées dans le tableau, sont déjà mis en œuvre et prévus :

- des consignes générales de sécurité
- des consignes affichées
- une formation du personnel
- l'entretien du matériel

## **1.4 LES MOYENS DE PROTECTION DU SITE ET DES BATIMENTS**

Le site sera ultérieurement clos.

Les locaux contenant des produits inflammables et des produits désinfectants sont fermés à clef. Les bâtiments sont munis d'extincteurs adaptés aux combustibles/comburants et conformes aux exigences de la législation du travail. Un extincteur à CO<sub>2</sub> de 3 kg dans chaque sas à proximité de l'armoire électrique, 2 extincteurs à poudre de 6 kg par bâtiment et 1 extincteur à poudre à proximité des cuves de gaz. Les emplacements munis d'un tableau électrique sont également munis d'un extincteur. Ils font l'objet de vérifications périodiques conformément à la réglementation en vigueur.

## **1.5 MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT**

Les moyens de lutte contre l'incendie présents sur le site sont les suivants :

- des extincteurs
- une réserve incendie de 240 m<sup>3</sup> installée à l'entrée du site (distant de 30 m)

Il sera fait appel aux moyens publics de secours en cas d'incendie ou d'accident grave sur le site. Les coordonnées des services d'urgence (SAMU, Pompiers, Gendarmerie, D.D.E.T.S.P.P., etc...) sont affichées en permanence dans les locaux.

L'accès au site sera aménagé de telle façon que les Services de Secours extérieurs puissent facilement accéder sur les lieux d'un éventuel accident.

En cas de risques d'extension des conséquences d'un accident au voisinage de l'élevage, l'EARL MAILLET-DURIN alertera les autorités compétentes en matière d'installations classées (D.D.E.T.S.P.P.).

## **1.6 CONCLUSION**

Bien qu'ils soient peu probables, les risques d'incendie et d'explosion qui pourraient affecter le site et les populations avoisinantes sont limités par les mesures de prévention.

Par ailleurs, la totalité des installations liées à l'élevage de volailles situées sur la commune de SARRY sera implantée à plus de 100 m des tiers (> 1 km pour le bâtiment en projet).

Les risques de chute, d'électrocution, d'accident de la circulation sont très improbables au vu des aménagements et mesures prises.

Le risque de rejet de matière polluante est nul du fait de l'absence de substances dangereuses stockées sur le site.

L'hygiène et le bien-être des animaux seront préservés par le strict respect de la réglementation et le mode d'élevage.

Enfin, les moyens de secours propres et prévus seront suffisants en nombre, en qualité et rapidement mobilisables.